



Audit – Bureau de Paris
16 rue de Monceau

75008 Paris

T : +33 (0)1 47 27 70 43

www.bakertilly.fr

FEDERATION FRANCAISE DE CARDIOLOGIE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Reconnue d'utilité publique par décret en date du 22 décembre 1977
Siège social : 5, rue des Colonnes du Trône
75012 PARIS

SIREN : 784 453 250

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES COMBINES

Exercice clos le 30 juin 2025

FEDERATION FRANCAISE DE CARDIOLOGIE

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901
Siège social : 5, rue des Colonnes du Trône
75012 PARIS
SIREN : 784 453 250

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes combinés

Exercice clos le 30 juin 2025

Aux Membres de l'Association **FEDERATION FRANCAISE DE CARDIOLOGIE**

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes combinés de l'association **FEDERATION FRANCAISE DE CARDIOLOGIE** relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2025 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes combinés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes combinés pris isolément

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Association, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public, sont décrites de manière appropriée dans la note sur le CROD et le CER de l'annexe, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 et ont été correctement appliquées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes combinés des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes combinés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes combinés

Il appartient à la direction d'établir des comptes combinés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes combinés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes combinés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes combinés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes combinés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes combinés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes combinés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes combinés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes combinés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations* ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes combinés et évalue si les comptes combinés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 28 novembre 2025

Le Commissaire aux Comptes
Baker Tilly STREGO

Brice ROGIR

1- Bilan combiné



Comptes combinés FFC - 30/06/2025

Actif

Montants en €	Note n°	2024.06	2025.06
Immobilisations incorporelles	6.1.3	130 131	248 062
Immobilisations corporelles	6.1.4	581 443	659 747
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		6 745 283	7 351 101
Immobilisations financières	6.1.5	1 711 121	1 633 847
Total actif Immobilisé		9 167 979	9 892 758
Stocks et en cours	6.2.1	999	999
Créances clients, usagers et comptes rattachés	6.2.2	52 440	68 407
Créances reçues par legs ou donations	6.2.2	3 804 731	5 386 037
Autres créances	6.2.2	338 715	278 219
Valeurs mobilières de placement	6.2.4	14 187 924	9 112 745
Instruments de trésorerie		-	-
Disponibilités	6.2.5	17 026 293	18 961 392
Charges constatées d'avance	6.2.7	180 763	132 224
Total actif circulant		35 591 867	33 940 026
Total Actif		44 759 847	43 832 784



Comptes combinés FFC - 30/06/2025

Passif

Montants en €	Note n°	2024.06	2025.06
Fonds propres statutaires sans droit de reprise	6.4.1	7 482 387	7 482 387
Fonds propres statutaires avec droit de reprise		-	-
Réserves	6.4.2	6 299 209	5 633 511
Report à nouveau		12 291 131	11 913 620
Résultat de l'exercice	-	1 042 158	2 727 337
Subventions d'investissement		7 000	5 600
Fonds propres part du groupe		25 037 570	22 307 782
Fonds dédiés & Fonds reportés	6.5	10 509 703	12 303 526
Provisions pour risques et charges	6.6	672 087	363 032
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		32 675	35 410
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		2 241 678	1 500 536
Dettes des legs ou donations		373 900	634 683
Dettes fiscales et sociales		562 142	655 058
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		1 872	6 668
Autres dettes		5 323 035	6 020 584
Produits constatés d'avance		5 181	5 500
Total des dettes	6.7	8 540 485	8 858 441
Total Passif		44 759 847	43 832 784

2- Compte de résultat combiné



Comptes combinés FFC - 30/06/2025

Compte de résultat

Montants en €	Note n°	2024.06	2025.06
Cotisations		1 887 710	2 135 040
Ventes de biens		-	1 985
Ventes de prestations de services		214 698	214 055
Concours publics et subventions d'exploitation		317 426	276 678
Dons manuels		6 229 928	6 107 831
Mécénats		10 366	81 753
Legs, donations et assurances-vie		7 482 716	6 299 634
Contributions financières		4 826	28 976
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		21 799	468 976
Utilisation des fonds dédiés		11 281	56 830
Autres produits		83 853	38 630
Produits d'exploitation	7.1	16 264 607	15 710 393
Total des produits d'exploitation		16 264 607	15 710 393
Achats consommés MP et marchandises		15 977	9 760
Charges externes		11 415 545	11 908 303
Aides financières		3 214 706	3 220 624
Charges de personnel		2 849 560	3 140 107
Impôts et taxes		213 291	246 708
Dotations aux amortissements et aux provisions	6.1.2	117 847	173 866
Reports en fonds dédiés		56 154	18 987
Autres charges d'exploitation		104 890	101 743
Total charges d'exploitation		17 987 973	18 820 103
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		- 1 723 367	- 3 109 709
Dotations et reprises sur écarts d'acquisition		-	-
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		- 1 723 367	- 3 109 709
Produits financiers		493 382	365 525
Charges financières		-	70 200
Résultat financier		493 382	295 325
Charges et produits exceptionnels	7.3.2	257 031	144 676
Impôt sur les résultats		69 206	57 630
Résultat net des entités intégrées		- 1 042 158	- 2 727 337
Résultat net de l'ensemble consolidé		- 1 042 158	- 2 727 337
Intérêts minoritaires		-	-
Résultat net (part du groupe)		- 1 042 158	- 2 727 337

Montants en €	Note n°	2024.06	2025.06
Dons en nature			
Prestations en nature		204 573	239 066
Bénévolat		4 528 650	7 439 588
Contributions volontaires en nature		4 733 224	7 678 654
Mises à dispositions gratuites de biens		201 549	236 042
Prestations en nature		3 023	3 023
Personnel bénévole		4 528 650	7 439 588
Charges des contributions volontaires en nature		4 733 224	7 678 654

3- Tableau de flux de trésorerie

Tableau de flux de trésorerie	
en €	30/06/2025
Résultat net	- 2 727 337
Amortissements et provisions, mouvements fonds dédiés	- 216 416
Quote-part de subv. et dotations cons. virées au résultat	- 1 400
VNC	-
Plus values de cession	-
CAF	- 2 945 153
Variation des créances clients, comptes usagers	- 15 967
Variation des créances reçues par legs et donations	-
Variation des stocks	-
Variation des dettes fournisseurs (hors frs immo)	- 741 142
Variation des autres comptes	802 639
Autres créances	280 695
Autres dettes	521 944
Flux net de trésorerie généré par l'activité	- 2 899 623
Acquisitions immobilisations incorp & corp	- 325 264
Variations des immobilisations financières brutes	77 274
Variations des comptes de liaison	-
Variation des fournisseurs d'immobilisations	4 797
Produits de cession	-
Variation périmètre de combinaison	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'invest.	- 243 193
Apport - retrait en fonds propres	-
Variation des comptes de liaisons	-
Variation des Subventions	-
Variation des emprunts	-
Flux net de trésorerie lié aux op. de financement	-
Variation de trésorerie	- 3 142 816
Trésorerie à l'ouverture	31 181 543
Flux net de trésorerie généré par l'activité	- 2 899 623
Apport - retrait en fonds propres	- 243 193
Variation de trésorerie	-
Trésorerie nette à la clôture	28 038 727

4- Variation des fonds propres combinés

Libellés	A l'ouverture de l'exercice	Périmètre de combinaison	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	A la clôture de l'exercice
Rubriques	30/06/2024		Variations	Augmentation	Diminution	30/06/2025
Fonds propres sans droit de reprise	7 482 387		-	-	-	7 482 387
Fonds propres statutaires	2 993 515					2 993 515
Fonds propres complémentaires	4 488 872					4 488 872
Fonds propres avec droit de reprise	-		-	-	-	-
Fonds propres statutaires	-					-
Fonds propres complémentaires	-					-
Réserves	6 299 209		- 865 698	200 000	-	5 633 511
Réserves statutaires ou contractuelles	-					-
Réserves pour projet de l'entité	-					-
Autres	6 299 209		- 865 698	200 000		5 633 511
Report à nouveau	12 291 131	- 17 849	- 159 661		200 000	11 913 620
Excédent ou Déficit de l'exercice	- 1 042 158	16 799	1 025 359		2 727 337	- 2 727 337
Situation nette (sous total)	25 030 570	- 1 050	- 0	200 000	2 927 337	22 302 182
Fonds propres consommables	-					-
Subventions d'investissement	7 000				1 400	5 600
Provisions réglementées	-					-
Total	25 037 570	- 1 050	- 0	200 000	2 928 737	22 307 782

5- Annexe

Fédération Française de Cardiologie

Comptes combinés

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2025
Montants exprimés en EUR

Table des matières

1	Objet social	4	
2	Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées	5	
3	Description des moyens mis en œuvre	6	
4	Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture		7
4.1	Faits caractéristiques de l'exercice	7	
4.2	Faits caractéristiques postérieurs à la clôture	7	
5	Principes et méthodes comptables	8	
5.1	Principes généraux	8	
5.1.1	Changements de méthode comptable	8	
5.1.2	Corrections d'erreurs	8	
5.2	Dérogations	8	
5.3	Principales méthodes comptables	8	
5.4	Périmètre de combinaison	9	
5.4.1	Méthode générale	9	
5.4.2	Liste des entités constitutives de l'ensemble combiné	10	
5.4.3	Variation du périmètre de combinaison	13	
6	Informations relatives aux postes du bilan	14	
6.1	Actif immobilisé	14	
6.1.1	État de l'actif immobilisé (brut)	15	
6.1.2	Amortissements de l'actif immobilisé	16	
6.1.3	Immobilisations incorporelles	16	
6.1.4	Immobilisations corporelles	17	
6.1.5	Immobilisations financières	17	
6.1.6	Dépréciations de l'actif immobilisé	18	
6.1.7	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	18	
6.2	Actif circulant	18	
6.2.1	Etat des créances	18	
6.2.2	Produits à recevoir	19	
6.2.3	Valeurs mobilières de placement	19	
6.2.4	Disponibilités	20	
6.2.5	Tableau de flux de trésorerie	21	
6.2.6	Charges constatées d'avance	22	
6.3	Tableau des dépréciations de l'Actif circulant	22	
6.4	Fonds propres	23	
6.4.1	Tableau de variation des Fonds propres	23	
6.4.2	Réserves pour projet de l'entité	24	
6.5	Fonds reportés et dédiés	24	
6.5.1	Fonds reportés liés aux legs ou donations	24	
6.5.2	Fonds dédiés	25	
6.6	Provision pour risques et charges	26	
6.7	Dettes	26	

6.7.1	Etat des dettes	26	
6.7.2	Charges à payer	27	
7	Informations relatives au Compte de résultat	28	
7.1	Produits du compte de résultat	28	
7.2	Legs, donations, assurance vie	29	
7.3	Autres informations sur le contenu de postes du bilan et du compte de résultat	29	
7.3.1	Honoraires des commissaires aux comptes	29	
7.3.2	Résultat exceptionnel	29	
7.4	Autres informations sur certaines contributions volontaires en nature	30	
7.4.1	Contributions volontaires en nature	30	
8	Informations relatives à la fiscalité	31	
8.1	Informations relatives au régime fiscal	31	
9	Autres informations et engagements dont opérations et engagements envers les dirigeants		32
9.1	Informations relatives aux dirigeants	32	
10	Etat des avantages et ressources provenant de l'étranger	33	
11	Informations relatives à l'effectif	34	
12	Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan	35	
12.1	Engagements financiers donnés	35	
12.2	Engagements financiers reçus	35	
12.3	Les engagements de retraites et avantages assimilés	36	
13	Notes sur le CROD et CER	37	
13.1	Compte de résultat par origine et destination	37	
13.1.1	Définition	37	
13.1.2	Produits par origine	39	
13.1.3	Charges par destination	39	
13.1.4	Principes d'affectation des charges	44	
13.2	Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER)	45	

1 Objet social

La Fédération Française de Cardiologie (FFC) est une association fondée le 13 août 1964 et reconnue d'utilité publique par décret du 22 décembre 1977. Sa mission repose sur une vocation collective mobilisée pour faire reculer les maladies cardiovasculaires.

Elle regroupe les associations régies par la loi de 1901, ayant un but identique au sien, à savoir :

- D'informer et d'éduquer le public en vue de la prévention des maladies cardio-vasculaires ;
- De promouvoir et de favoriser la recherche en cardiologie ;
- D'informer et initier le public sur les gestes qui sauvent ;
- D'apporter une aide à la réadaptation et à la réinsertion des personnes atteintes de pathologie(s) cardiovasculaire(s) ;
- De coordonner, dans le cadre statutaire, les actions des diverses associations adhérentes ;
- D'assurer des actions de formation médicales, paramédicales et grand public ;
- D'assurer la représentation de l'ensemble auprès des diverses instances nationales et internationales.

2 Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

La FFC se mobilise autour de 4 missions prioritaires :

- La prévention en informant sur les dangers des maladies cardiovasculaires et les moyens de s'en prémunir ;
- La sensibilisation et l'initiation aux Gestes Qui Sauvent ;
- Le soutien, la promotion de la recherche cardiovasculaire en étant l'un des premiers financeurs indépendants dans ce domaine ;
- L'accompagnement en réadaptation des patients cardiaques.

3 Description des moyens mis en œuvre

Pour réaliser ses missions, la FFC s'appuie sur ses salariés et ses bénévoles. Les missions de la FFC sont impulsées localement par son maillage territorial au travers des Associations régionales de Cardiologie (AC) qui sont-elles mêmes composées de Clubs Cœur et Santé.

Les Associations régionales adhérentes signent une Charte Fédérale. La Fédération compte 27 associations régionales rassemblant plus de 263 Clubs Cœur et Santé.

Les moyens d'actions de l'Association sont notamment :

- Les publications, cours, conférences, prix, bourses, expositions, etc.
- L'information par tous médias effectués avec le concours des organes de presse, de radio et de télévision.
- La création et le développement des Clubs Cœur et Santé destinés à démultiplier les activités de l'Association.

L'essentiel des ressources de l'association proviennent de la générosité du public (dons, libéralités).

4 Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

4.1 Faits caractéristiques de l'exercice

Nous n'avons pas de fait caractéristique d'importance significative à signaler au titre de l'exercice clos.

4.2 Faits caractéristiques postérieurs à la clôture

Aucun fait caractéristique d'importance significative n'est à signaler postérieurement à la clôture de l'exercice

5 Principes et méthodes comptables

5.1 Principes généraux

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

5.1.1 Changements de méthode comptable

Néant.

5.1.2 Corrections d'erreurs

Notre entité n'a constaté aucune correction d'erreur significative

5.2 Dérogations

Notre entité n'a pratiqué aucune dérogation aux règles comptables applicables.

5.3 Principales méthodes comptables

5.3.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- Le bilan,
- Le compte de résultat,
- L'annexe.

5.3.2 Méthode générale

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de commerce et du Plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

5.4 Périmètre de combinaison

5.4.1 Méthode générale

Pour donner une vision d'ensemble de la FFC et des Associations de Cardiologie, les différentes entités ont choisi de présenter des comptes combinés.

Une convention conclue entre la FFC et les Associations de Cardiologie précisent les modalités et le périmètre retenu pour la réalisation de la combinaison des comptes.

Les parties présentent entre elles des liens étroits caractérisés notamment par:

- Des dirigeants communs (membres du Conseil d'Administration) ;
- Un financement de la part de la FFC vers les Associations de Cardiologie sous la forme d'une dotation annuelle ;
- La gestion des legs des Associations de Cardiologie par la FFC ;
- La prise en charge par la FFC d'un certain nombre de coûts de fonctionnement : assurance des locaux et des événements, frais d'expertise comptable et de gestion de la paie ;

Le périmètre de combinaison est défini ci-dessous.

L'entité combinante est la Fédération Française de Cardiologie.

D'un point de vue comptable, afin de donner une image sincère des volumes traités par la FFC et des associations de Cardiologie, les flux de refacturations internes ont été neutralisés au bilan et au compte de résultat. Il en est ainsi :

- Des cotisations versées par les associations à la FFC ;
- Des contributions accordées par la FFC aux AC ;
- La gestion des libéralités destinées aux associations de cardiologie par la FFC ;

- Des mises à disposition de personnel ;
- Des fonds dédiés relatifs aux contributions versées par le siège aux associations.

Ces mêmes retraitements ont été appliqués lors de l'élaboration du CROD et du CER combinés.

La SCI Maison du Cœur n'est pas combinée, nonobstant 50% de participation que détient la Fédération Française de Cardiologie. Cette question pourra être réexaminée, notamment en fonction de sa capacité à établir une situation intermédiaire, sachant que la SCI Maison du Cœur clôture ses comptes le 30 septembre de chaque année et que le groupe FFC clôture ses comptes le 30 juin de chaque année.

Les heures des bénévoles dans les associations de Cardiologie sont valorisées au SMIC horaire chargés. Un coefficient multiplicateur est appliqué en fonction du niveau Expertise du Bénévole.

- Exécution : Petit Secrétariat : Coefficient 1
- Encadrement : Responsable Club : Coefficient 2
- Expert (hors cardiologue et médecin) : Coefficient 6
- Expert Haut Niveau : Cardiologue, Médecin et Professeur : Coefficient 13

Les heures de bénévolat font l'objet d'un recensement au niveau de chacun des clubs de la fédération. Ce recensement fait l'objet d'une déclaration sur une base de données mise à disposition des membres du comité de gestion des clubs et de l'équipe encadrante au niveau de l'AC. Ces déclarations font l'objet d'une validation au niveau de l'association régionale puis au niveau du siège par le responsable mobilisation des régions.

5.4.2 Liste des entités constitutives de l'ensemble combiné

- L'Association de Cardiologie des ALPES, dont le siège social est au 42 chemin des châtaigniers, 74350 CERNEX, représentée par le Professeur Pascal DEFAYE, agissant en qualité de Président.
- L'Association de Cardiologie d'ALSACE, dont le siège social est au 3 rue du Kilbs, 67530 BOERSCH, représentée par le Professeur Patrick OHLMANN, agissant en qualité de Président.
- L'Association de Cardiologie d'ANJOU-MAINE, dont le siège social est au CHU – Service de Cardiologie, 4 rue Larrey, 49933 ANGERS Cedex 9, représentée par le Professeur Alain FURBER, agissant en qualité de Président.

- L'Association de Cardiologie ANTILLES dont le siège social est au Centre Hospitalier, - Av Gaston Feuillard, 97100 BASSE TERRE, représentée par le Docteur Narcisse MOUSSINGA, agissant en qualité de Président.
- L'Association de Cardiologie d'AQUITAINE, dont le siège social est à l'Hôpital Cardiologique, avenue de Magellan, 33604 PESSAC Cedex, représentée par son Président, le Professeur Hervé DOUARD, agissant en qualité de Président.
- L'Association de Cardiologie d'Auvergne, dont le siège social est au CHU Hôpital G. Montpied, Cardiologie 8ème étage, 59 rue Montalembert, 63003 CLERMONT FERRAND cedex 1, représentée par le Docteur Guillaume CLERFOND, agissant en qualité de Président.
- L'Association de Cardiologie de BASSE NORMANDIE, dont le siège social est au 18 rue de la hougue, 50760 GATTEVILLE LE PHARE, représentée par le Docteur BELIN Annette, agissant en qualité de Président.
- L'Association de Cardiologie de BOURGOGNE, dont le siège social est à l'Institut Recherche Cardio Vasculaire, 1 Bd Jeanne d'Arc BP 77908, 21079 DIJON CEDEX, représentée par le Docteur Frédéric CHAGUE, agissant en qualité de Président.
- L'Association de Cardiologie de BRETAGNE, dont le siège social est au CHU Hôpital de Pontchaillou, CCP - Niveau 0, 2 rue Henri Le Guilloux, 35000 RENNES, représentée par le Docteur François PAILLARD, agissant en qualité de Président.
- L'Association de Cardiologie de BRETAGNE OCCIDENTALE, dont le siège social est à l'Hôpital de la Cavale Blanche, Département de Cardiologie, 2 Bd Tanguy Prigent, 29609 BREST Cedex, représentée par le Professeur Jacques MANSOURATI, agissant en qualité de Président.
- L'Association de Cardiologie du CENTRE-VAL DE LOIRE, dont le siège social est au 1 avenue de Châteaudun 41000 Blois, représentée par le Docteur Charilaos TRIANTAFYLLOU, agissant en qualité de Président.
- L'Association de Cardiologie de CHAMPAGNE-ARDENNES, dont le siège social est au CHU Robert Debrè Cardiologie, Avenue du Général Koenig, 51092 REIMS Cedex, représentée par le Professeur Gérard HELFT, agissant en qualité de Président.
- L'Association de Cardiologie COTE-D'AZUR, dont le siège social est au 1091 av de l'attre de Tassigny, 83130 LA GARDE, représentée par le Docteur Lamia KESRI TARTIERE, agissant en qualité de Président.
- L'Association de Cardiologie de FRANCHE-COMTE, dont le siège social est au 5 rue des près, 70400 GRANGES LE BOURG, représentée par le Professeur Joseph-Philippe ETIEVENT, agissant en qualité de Président.

- L'Association de Cardiologie de GUYANE, dont le siège social est au 48 boulevard Jubelin, 97300 CAYENNE, représentée par le Docteur Jean GANTY, agissant en qualité de Président.
- L'Association de Cardiologie de HAUTE NORMANDIE, dont le siège social est au 111 rue herbeuse, 76230 BOIS GUILLAUME BIHOREL, représentée par le Docteur Méline PAPILLON, agissant en qualité de Président.
- L'Association de Cardiologie d'ILE-DE-FRANCE, dont le siège social est au 167 rue Ledru Roin, 75011 PARIS 11, représentée par le Docteur Patrick ASSYAG, agissant en qualité de Président.
- L'Association de Cardiologie du LANGUEDOC ROUSSILLON, dont le siège social est au Local Associatif Simone de Beauvoir, 39 rue François d'Orbay, 34080 MONTPELLIER, représentée par le Professeur Patrick MESSNER-PELLENC, agissant en qualité de Président.
- L'Association de Cardiologie du LIMOUSIN, dont le siège social est au CHU Dupuytren, Service de Cardiologie, 2 Av Martin Luther King, 87000 LIMOGES, représentée par le Professeur Victor ABOYANS, agissant en qualité de Président.
- L'Association de Cardiologie de LORRAINE, dont le siège social est à l'Institut Louis Mathieu, 4 rue du Morvan, 54511 VANDOEUVRE LES NANCY, représentée par le Professeur Nicolas SADOUL, agissant en qualité de Président.
- L'Association de Cardiologie de MIDI PYRENEES, dont le siège social est au Centre Hospitalier Rangueil, H1 RDV 1 avenue J. Pouilhes, TSA 50032, 31059 TOULOUSE Cedex 9, représentée par le Professeur Jean FERRIERES, agissant en qualité de Président.
- L'Association de Cardiologie du NORD-PAS DE CALAIS, dont le siège social est au CHRU – Hôpital Cardiologique, Médecine Vasculaire et HTA, Bd du Pr Jules Leclercq, 59037 LILLE CEDEX, représentée par Professeur Claire MOUNIER-VEHIER, agissant en qualité de Président.
- L'Association de Cardiologie des PAYS DE LOIRE, dont le siège social est au 1 avenue de l'angevinière, 44800 ST HERBLAIN, représentée par le Docteur Anne Laure LAPRERIE, agissant en qualité de Président.
- L'Association de Cardiologie de PICARDIE, dont le siège social est au 933 route nationale le plessiel, 80132 DRUCAT, représentée par le Docteur Philippe SALLE, agissant en qualité de Président.
- L'Association de Cardiologie du POITOU-CHARENTES, dont le siège est au 72 rue de marieville, 86000 POITIERS, représentée par le Professeur Paul MENU, agissant en qualité de Président.

- L'Association de Cardiologie de PROVENCE, dont le siège social est au Service de cardiologie PR Deharo Etage 9, 264 rue St pierre, 13005 MARSEILLE, représentée par le Professeur Jean-Claude DEHARO, agissant en qualité de Président.
- L'Association de Cardiologie VAL DE RHONE, dont le siège social est au 5 place Edgar Quinet, 69006 LYON, représentée par le Professeur Bernard PIERRE, agissant en qualité de Président.

5.4.3 Variation du périmètre de combinaison

Le périmètre de combinaison est identique à celui de l'exercice précédent.

6 Informations relatives aux postes du bilan

Un actif est un élément identifiable du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'entité, c'est-à-dire un élément générant une ressource que l'entité contrôle du fait d'évènements passés et dont elle attend des avantages économiques futurs ou un potentiel lui permettant de fournir des biens ou services à des tiers conformément à sa mission ou à son objet.

6.1 Actif immobilisé

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

6.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

Situations et mouvements	30/06/2024	Variations de l'exercice			30/06/2025
		+	-	Virements	
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	De poste à poste	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	20 405	4 163	-	3 750	28 318
Autres postes d'immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	129 469	114 722	-	- 3 750	240 441
Total Immobilisations incorporelles	149 874	118 885	-	-	268 759
Terrains	17 989	-	-	-	17 989
Constructions	184 994	-	-	-	184 994
Inst. Techniques, mat. Out. Industriels	1 541 217	210 725	8 896	255 828	1 998 875
Installations agencements	-	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	266 222	-	-	- 255 828	10 393
Avances et acomptes	4 346	-	4 346	-	-
Total Immobilisations corporelles	2 014 770	210 725	13 242	-	2 212 253
Biens reçus par legs ou donations	6 942 673	1 794 640	980 011	-	7 757 302
Participations et créances rattachés	1 701 088	113 294	187 778	-	1 626 604
Autres titres immobilisés	238	15	-	-	253
Prêts	9 794	1 095	3 900	-	6 989
Total Immobilisations financières	1 711 121	114 404	191 678	-	1 633 847
Total	10 818 439	2 238 655	1 184 931	-	11 872 162

6.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Situations et mouvements	30/06/2024	Variations de l'exercice			30/06/2025
		+	-	Virements	
Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations dotation de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Réaffectation d'immos	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	19 742	955	-		20 697
Total Immobilisations incorporelles	19 742	955	-	-	20 697
Constructions	106 878	8 470	-		115 348
Installations agencements	1 316 054	119 604	8 896		1 426 762
Autres immobilisations corporelles	-	-	-		-
Total Immobilisations corporelles	1 422 932	128 074	8 896	-	1 542 110
Total	1 442 674	129 029	8 896	-	1 562 807

6.1.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

6.1.3.1 Modalités d'amortissements

Les durées d'amortissements pratiquées sont les suivantes :

Catégories d'immobilisations	Amortissement	
	Mode	Durée d'amortissement
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	L	1 à 8 ans

6.1.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

6.1.4.1 Modalités d'amortissements

Les durées d'amortissements pratiquées sont les suivantes :

Catégories d'immobilisations	Amortissement	
	Mode	Durée d'amortissement
Constructions	L	10 à 20 ans
Installations techniques	L	5 à 10 ans
Matériel et outillage industriel	L	5 ans
Agencements - Installations	L	3 à 10 ans
Matériel de bureau	L	3 à 8 ans
Matériel informatique	L	3 ans
Mobilier	L	5 ans

6.1.5 Immobilisations financières

L'association détient une participation de 500 € correspondant à 50% du capital de la SCI La Maison du Cœur.

Une convention de trésorerie a été signée entre La Maison du Cœur et la Fédération Française de Cardiologie. La FFC a consenti une avance en compte courant rémunérée dont le montant s'élève à 1 513 150 € au 30 juin 2025.

Les produits financiers perçus sur l'exercice s'élèvent à 98 865 € pour cet exercice.

Le prix potentiel de vente de l'immeuble a été valorisé en août 2023 à 9 390 000 €.

Considérant la valorisation de l'immeuble, aucune dépréciation n'est à constater sur les titres et créances rattachées de la SCI Maison du Cœur.

L'association a souscrit un placement de 2 000 000€ sur l'exercice, qui a fait l'objet d'une dépréciation à hauteur de 70 200€.

6.1.6 Dépréciations de l'actif immobilisé

Situations et mouvements	30/06/2024	Variations de l'exercice		30/06/2025
		+	-	
Rubriques	Dépréciation au début de l'exercice	Augmentations dotation de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Dépréciation à la fin de l'exercice
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	-			-
Total Immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Constructions	-			-
Installations agencements	10 394			10 394
Autres immobilisations corporelles	-			-
Total Immobilisations corporelles	10 394	0	0	10 394
Biens reçus par legs ou donations	197 390	184 811		382 201
Total	207 784	184 811	0	392 595

6.1.7 Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

Les biens provenant de legs ou de donations et destinés à être cédés ne sont pas amortis. En cas de perte de valeur, la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

6.2 Actif circulant

6.2.1 Etat des créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

A la date d'acceptation, les biens provenant de legs ou de donations sont comptabilisés :

- Dans le compte « Créances reçues par legs ou donations » pour les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert des titres.

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéance à moins d'1 an	Échéance à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé	1 633 846	-	1 633 846
Créances rattachées à des participations	1 626 604		1 626 604
Prêts (1)	-		-
Autres	7 242		7 242
Créances de l'actif circulant	6 183 369	6 183 369	-
Créances Clients et Comptes rattachés	68 407	68 407	-
Créances reçues par legs ou donations	5 836 037	5 836 037	-
Autres	278 925	278 925	-
Charges constatées d'avance	132 224	132 224	
Total	7 949 439	6 315 593	1 633 846

(1) Prêts accordés en cours d'exercice
Prêts récupérés en cours d'exercice

6.2.2 Produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant brut
Intérêts courus	143 135
Clients	-
Factures à établir	-
Autres produits	238 723
Avoirs à recevoir	-
Personnel	-
Organismes sociaux	4 911
Etat	7 027
Autres produits à recevoir	226 785
Total	381 858

6.2.3 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement inscrites au bilan sont des valeurs brutes constituées par le coût d'achat hors frais accessoires.

Les plus-values latentes sur les valeurs mobilières de placement inscrites au bilan ne sont enregistrées dans le compte de résultat que lors de la cession des placements.

Le portefeuille de valeurs mobilières de placement à la clôture de l'exercice s'établit comme suit:

Rubriques	Valeur boursière du portefeuille
Parts sociales	1 726 962
Vendôme FCP	227 312
Livret Associatis	5 130 397
SOCGEN DAT	-
CAT	63 385
INDOSUEZ	2 000 000
Intérêts courus sur VMP	34 889
	9 182 945

6.2.4 Disponibilités

Les disponibilités s'élèvent à 18 961 K€ et sont composées de comptes courants et de caisses.

6.2.5 Tableau de flux de trésorerie

Tableau de flux de trésorerie	
en €	30/06/2025
Résultat net	- 2 727 337
Amortissements et provisions, mouvements fonds dédiés	- 216 416
Quote-part de subv. et dotations cons. virées au résultat	- 1 400
VNC	-
Plus values de cession	-
CAF	- 2 945 153
Variation des créances clients, comptes usagers	- 15 967
Variation des créances reçues par legs et donations	-
Variation des stocks	-
Variation des dettes fournisseurs (hors frs immo)	- 741 142
Variation des autres comptes	802 639
Autres créances	280 695
Autres dettes	521 944
Flux net de trésorerie généré par l'activité	- 2 899 623
Acquisitions immobilisations incorp & corp	- 325 264
Variations des immobilisations financières brutes	77 274
Variations des comptes de liaison	-
Variation des fournisseurs d'immobilisations	4 797
Produits de cession	-
Variation périmètre de combinaison	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'invest.	- 243 193
Apport – retrait en fonds propres	-
Variation des comptes de liaisons	-
Variation des Subventions	-
Variation des emprunts	-
Flux net de trésorerie lié aux op. de financement	-
Variation de trésorerie	- 3 142 816
Trésorerie à l'ouverture	31 181 543
Flux net de trésorerie généré par l'activité	- 2 899 623
Apport – retrait en fonds propres	- 243 193
Variation de trésorerie	-
Trésorerie nette à la clôture	28 038 727

6.2.6 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 132 225 € au 30 juin 2025 et sont relatives à l'exploitation.

6.3 Tableau des dépréciations de l'Actif circulant

Situations et mouvements	30/06/2024	+	-	30/06/2025
Rubriques	Dépréciation au début de l'exercice	Augmentations dotation de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Dépréciation à la fin de l'exercice
Stocks et en cours	-			-
Créances clients, usagers et comptes rattachés	-			-
Créances reçues pas legs ou donations	-		-	-
Autres	706			706
Valeurs mobilières de placement	-	70 200	-	70 200
Total	706	70 200	-	70 906

La provision pour dépréciation de 70 200€ concerne le placement INDOSUEZ.

6.4 Fonds propres

Une ressource destinée à renforcer les fonds propres à raison d'une stipulation du tiers financeur, du testateur ou du donateur le cas échéant, est comptabilisée en fonds propres avec ou sans droit de reprise.

6.4.1 Tableau de variation des Fonds propres

Libellés	A l'ouverture de l'exercice	Périmètre de combinaison	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	A la clôture de l'exercice
Rubriques	30/06/2024		Variations	Augmentation	Diminution	30/06/2025
Fonds propres sans droit de reprise	7 482 387		-	-	-	7 482 387
Fonds propres statutaires	2 993 515					2 993 515
Fonds propres complémentaires	4 488 872					4 488 872
Fonds propres avec droit de reprise	-		-	-	-	-
Fonds propres statutaires	-					-
Fonds propres complémentaires	-					-
Réserves	6 299 209		- 865 698	200 000	-	5 633 511
Réserves statutaires ou contractuelles	-					-
Réserves pour projet de l'entité	-					-
Autres	6 299 209		- 865 698	200 000		5 633 511
Report à nouveau	12 291 131	- 17 849	- 159 661		200 000	11 913 620
Excédent ou Déficit de l'exercice	- 1 042 158	16 799	1 025 359		2 727 337	- 2 727 337
Situation nette (sous total)	25 030 570	- 1 050	- 0	200 000	2 927 337	22 302 182
Fonds propres consommables	-					-
Subventions d'investissement	7 000				1 400	5 600
Provisions réglementées	-					-
Total	25 037 570	- 1 050	- 0	200 000	2 928 737	22 307 782

L'intégration dans les comptes combinés de l'indemnité de départ à la retraite a eu un impact sur la ligne de Report à Nouveau de -5 K€ au 30 juin 2025.

Le retraitement des fonds dédiés relatifs aux contributions financières versées par la FFC aux Associations régionales a eu un impact sur la ligne de Report à Nouveau de +23 K€ au 30 juin 2025.

Les écritures de combinaison de l'exercice N-1 ont entraîné un impact de +16,8 K€ sur la ligne excédent ou déficit de l'exercice.

6.4.2 Réserves pour projet de l'entité

Le « projet de l'entité », est constitué des différents objectifs fixés par les organes statutairement compétents de l'entité pour réaliser l'objet social rappelé en première partie de cette Annexe.

Les objectifs fixés peuvent être résumés ainsi :

Intitulé des projets	Montant début de l'exercice	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Montant fin de l'exercice
Réserve provisoire PA 23-27	3 042 995			3 042 995
Réserve pour PA recherche	488 000			488 000
GQS - équipements des AC	40 090			40 090
Réserve - Camp Promo PDC	160 000			160 000
Soutien reprise région	196 144			196 144
Réserve transition PA cœur de femme	149 998	200 000	149 998	200 000
Réserve Gestes qui Sauvent	90 000			90 000
Contenus digitaux	60 000			60 000
Documents instit hors prév	100 000			100 000
Documents de prévention	110 000			110 000
Réserves pour campagne comm	1 146 282			1 146 282
Réserves pour campagne comm	715 700		715 700	-
Total	6 299 210	200 000	865 698	5 633 511

6.5 Fonds reportés et dédiés

6.5.1 Fonds reportés liés aux legs ou donations

Les fonds sont dits « reportés » et comptabilisés en charge « reports en fonds reportés » quand l'entité n'a pas encore encaissé ou transféré à la clôture les montants correspondants, comptabilisé en produits d'exploitation au cours de l'exercice.

Ces sommes sont reportées au compte de résultat au fur et à mesure de la réalisation du legs ou de la donation.

Fonds reportés	Montant global 30/06/2024	Augmentation : Report	Utilisation : Diminution	Montant global 30/06/2025
Legs et donations	9 781 051	1 830 615	-	11 611 666
TOTAL	9 781 051	1 830 615	0	11 611 666

6.5.2 Fonds dédiés

Lorsqu'une ressource inscrite, au cours de l'exercice, au compte de résultat dans les produits, n'a pu être utilisée en totalité au cours de cet exercice, l'engagement d'emploi pris par l'entité envers le tiers financeur est inscrit en charges sous la rubrique « reports en fonds dédiés » et au passif du bilan sous le compte « fonds dédiés »

Ces sommes sont rapportées au compte de résultat au fur et à mesure de leur utilisation avec pour contrepartie les comptes d'utilisation de fonds dédiés, poste « Utilisations des fonds dédiés » dans les produits au compte de résultat.

Fonds dédiés	Fonds à dégager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice		Fonds restants à engager en fin d'exercice
	Montant global 30/06/2024	Augmentation : dotation de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant global 30/06/2025
Fonds dédiés sur subv d'exploitation	3 570	-	270	3 300
Ministère des solidarités et de la santé – Prévention arrêt cardiaque 2021-2022	270		270	-
AC Auvergne – Subvention	3 300			3 300
Fonds dédiés sur contributions financières	-			-
Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public	725 083	-	55 510	688 560
<i>Leg Foudon</i>	27 587			27 587
<i>Un cœur une vie</i>	-	18 987		18 987
<i>Baffie</i>	475 864			475 864
<i>Cardiomyopathie</i>	7 264		7 264	-
<i>Legs Elipot</i>	13 705			13 705
<i>Legs Ravel</i>	42 449		42 449	-
<i>AC Bourgogne</i>	79 863			79 863
<i>AC Ile de France</i>	76 101		5 797	70 304
<i>AC Nord Pas de Calais</i>	2 250			2 250
TOTAL	728 653	-	55 780	691 860

6.6 Provision pour risques et charges

Provisions	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
	Montant global 30/06/2024	Augmentation : dotation de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant global 30/06/2025
Provisions pour litiges	462 029	44 838	462 029	44 838
Provisions pour charges sur legs	172 913	115 333	250	287 996
Provisions Indemnités de Départ à la Retraite	37 145		6 948	30 197
Total	672 087	160 171	469 227	363 032

6.7 Dettes

6.7.1 Etat des dettes

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéance à moins d'1 an	Échéance à plus d'1 an	Échéance à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 2 ans au maximum à l'origine	35 410	35 410		
- à plus de 2 ans à l'origine		-		
Emprunts et dettes financières divers		-		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 500 536	1 500 536		
Dettes des legs ou donations	634 683	634 683		
Dettes fiscales et sociales	655 059	655 059		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	6 669	6 669		
Autres dettes	6 020 584	6 020 584		
Produits constatés d'avance	5 500	5 500		
Total	8 858 441	8 858 441	-	-

6.7.2 Charges à payer

Charges à payer	Montant brut
Intérêts courus à payer	2 229
Fournisseurs	574 241
Factures non parvenues	574 241
RRR à accorder at autres avoirs	-
Congés payés, CET et RTT	220 689
Congés provisionnés	143 252
Charges sociales sur congés payés	77 437
Autres dettes fiscales et sociales	47 201
Personnel	46 824
Organismes sociaux	-
Etat	377
Autres dettes	-
Total	844 360

7 Informations relatives au Compte de résultat

Le compte de résultat est présenté selon les dispositions du plan comptable général sauf en ce qui concernent les opérations spécifiques qui suivent :

- Produits d'exploitation : cotisations, produits de tiers financeurs, utilisations des fonds dédiés ;
- Charges : aides financières, reports en fonds dédiés ;
- Contributions volontaires en nature (produits) et charges des contributions volontaires en nature

7.1 Produits du compte de résultat

Montants en €	30/06/2024	30/06/2025
Cotisations	1 887 710	2 135 040
Ventes de biens	-	1 985
Ventes de prestation de service	214 698	214 055
Concours publics et subventions d'exploitation	317 426	276 678
Dons manuels	6 229 928	6 107 831
Mécénat	10 366	81 753
Legs, donations et assurance-vie	7 482 716	6 299 634
Contributions financières	4 826	28 976
Reprises sur amort. Dépr.prov. et transferts de charges	21 799	468 976
Utilisations des fonds dédiés	11 281	56 830
Autres produits	83 853	38 630
Total	16 264 607	15 710 393

7.2 Legs, donations, assurance vie

Le poste « Legs, donations et assurances-vie » au compte de résultat s'élevant à 6 299 634€ est constitué de la somme des comptes suivants :

Produits	Montants
Montant perçu au titre d'assurances-vie	3 399 049
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9 (1)	4 979 723
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	1 029 759
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	31 083
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	
Total	9 439 614

(1) Contrepartie de la comptabilisation des biens, des dettes et des provisions provenant de legs ou donations en l'absence de stipulation de testateur ou du donateur de renforcer les fonds propres.

Charges	Montants
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	954 386
Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	354 978
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	1 830 615
Total	3 139 979
SOLDE DE LA RUBRIQUE	6 299 634

7.3 Autres informations sur le contenu de postes du bilan et du compte de résultat

7.3.1 Honoraires des commissaires aux comptes

	Montants
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	46 027
Honoraires totaux	46 027

7.3.2 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel des comptes combinés s'élève à 143 K€, et est expliqué principalement par des renoncements aux bourses antérieures à hauteur de 216 K€.

7.4 Autres informations sur certaines contributions volontaires en nature

7.4.1 Contributions volontaires en nature

Prestations bénévoles en nature	30/06/2024	30/06/2025
Ressources		
Bénévolat	4 528 650	7 439 589
Prestations en nature	204 573	239 066
Dons en nature	-	0
Total	4 733 224	7 678 654
Emplois		
Secours en nature	-	0
Mise à disposition gratuite de biens et services	201 549	236 042
Prestations	3 023	3 023
Personnel bénévole	4 528 650	7 439 589
Total	4 733 224	7 678 654

La valorisation des heures des bénévoles est effectuée sur la base d'une méthode de recensement de la base cardio.

8 Informations relatives à la fiscalité

8.1 Informations relatives au régime fiscal

La FFC et les Associations régionales sont assujetties à l'impôt sur ses revenus fonciers et ses revenus de capitaux mobiliers.

L'impôt dû au titre des revenus perçus au cours de l'exercice 2024-2025 s'élève à 57 630 € et se décompose de la façon suivante :

Revenus	Base	Taux	Impôts
Intérêts compte courant SCI	98 865	24%	23 728
Intérêts parts sociales	34 810	15%	5 222
Intérêts DAT/CAT	159 590	10%	15 959
Intérêts CSL Associatis	25 588	24%	6 141
Intérêts sur Livrets	27 417	24%	6 580
Total	346 270		57 630

9 Autres informations et engagements dont opérations et engagements envers les dirigeants

9.1 Informations relatives aux dirigeants

Dans le respect de l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, l'association n'a comptabilisé en charges aucun montant de salaires correspondant aux rémunérations brutes des dirigeants pour la période du 1er juillet 2024 au 30 juin 2025.

11 Informations relatives à l'effectif

L'effectif moyen salarié de l'entité se décompose ainsi, par catégorie.

Catégories	Personnel salarié
Cadres	10
Employés et techniciens	189
Total	199

12 Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan

12.1 Engagements financiers donnés

Engagements donnés	Montant en €
Effets escomptés non échus	-
Avals et cautions	-
Engagements en matière de pensions	-
Engagements de crédit-bail mobilier	-
Engagements de crédit-bail immobilier	-
Autres engagements donnés	
Bourses attribuées Ex 2016-2017	-
Bourses attribuées Ex 2017-2018	175 073
Bourses attribuées Ex 2018-2019	169 062
Bourses attribuées Ex 2019-2020	90 404
Bourses attribuées Ex 2020-2021	145 412
Bourses attribuées Ex 2021-2022	599 400
Bourses attribuées Ex 2022-2023	793 200
Bourses attribuées Ex 2023-2024	1 375 000
Bourses attribuées Ex 2024-2025	2 131 174
Total	5 478 725

12.2 Engagements financiers reçus

Engagements reçus	Montant en €
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions	
Autres engagements reçus	
Legs et donations ouverts en attente d'acceptation par le CA	1 034 600
Assurance vie	
Legs nets à réaliser	
Total	1 034 600

12.3 Les engagements de retraites et avantages assimilés

La dette actuarielle probable des indemnités de fin de carrière calculée pour la totalité du personnel s'élève à 30 198 €. Elle ne fait pas l'objet d'une comptabilisation en résultat.

Les paramètres économiques retenus sont :

- Un taux de charges patronales de 58 % ;*
- Un taux d'actualisation financière de 3,70 % ;*
- Un départ prévu, sauf dérogation individuelle, à 65 ans.*

13 Notes sur le CROD et CER

13.1 Compte de résultat par origine et destination

13.1.1 Définition

Le compte de résultat par origine et destination (CROD) est présenté selon le modèle du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 modifié par le règlement ANC n° 2020-08. Ce tableau présente l'origine des produits et leurs emplois par destination (missions sociales, frais de recherche de fonds, frais de fonctionnement et autres postes de charges). Le résultat apparaissant au compte de résultat par origine et destination est strictement identique à celui du bilan et du compte de résultat. De même, le total des charges par destination est égal au total des charges du compte de résultat et le total des produits par origine à celui des produits du compte de résultat.

Le CROD est structuré de la façon suivante :

La colonne 1 présente les produits selon leur origine et les charges selon leur destination,

La colonne 2 présente spécifiquement les produits issus de la générosité du public et leurs emplois par destination. Cette colonne est identique à celle du CER et sera présentée au point suivant relatif à la présentation du CER.

A. PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1. Produits liés à la générosité du public	13 050 239	13 050 239	14 443 462	14 443 462
Cotisations sans contrepartie	1 305	1 305	960	960
Dons, Legs et Mécénat	-	-	-	-
Dons manuels	6 107 832	6 107 832	6 229 929	6 229 929
Mécénat	81 753	81 753	10 366	10 366
Legs, Donations et assurances vies	6 299 635	6 299 635	7 482 716	7 482 716
Autres produits liés à la générosité du public	559 714	559 714	719 491	719 491
2. Produits non liés à la générosité du public	2 439 459	-	2 240 927	-
Cotisations avec contrepartie	2 133 888	-	1 886 751	-
Parrainage d'entreprise	-	-	-	-
Contributions financières sans contre partie	28 976	-	4 826	-
Autres produits non liés à la générosité du public	276 595	-	349 350	-
3. Subventions et autres concours publics	278 079	-	317 774	-
4. Reprises sur provisions et dépréciations	468 977	10 380	10 125	-
5. Utilisation de fonds dédiés antérieurs	56 830	56 830	11 281	11 281
TOTAL	16 293 584	13 117 450	17 023 569	14 454 743
CHARGES PAR DESTINATION				
1. Missions sociales	12 953 051	11 127 868	12 232 735	10 380 143
Réalisées en France				
Actions réalisées par l'organisme	9 732 426	7 922 638	9 026 225	7 186 329
Versement à d'autres organismes	3 220 625	3 205 230	3 206 509	3 193 814
Réalisées à l'étranger				
Actions réalisées par l'organisme	-	-	-	-
Versement à d'autres organismes	-	-	-	-
2. Frais de recherche de fonds	2 710 429	2 710 429	2 982 176	2 982 176
Frais d'appel à la générosité du public	2 261 460	2 261 460	2 574 463	2 574 463
Frais de gestion des legs	448 969	448 969	407 713	407 713
Frais de recherche d'autres ressources	-	-	-	-
3. Frais de Fonctionnement	3 101 655	2 553 484	2 693 960	2 195 510
4. Dotation aux provisions et dépréciations	167 173	167 173	31 496	10 380
5. Impôts sur les bénéfices	69 625	51 050	69 206	63 597
6. Reports en fonds dédiés de l'exercice	18 988	18 988	56 154	56 154
TOTAL	19 020 921	16 628 991	18 065 727	15 687 961
EXCEDENT OU DEFICIT	- 2 727 337	- 3 511 542	- 1 042 158	- 1 233 218

B. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N		EXERCICE N	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1. Contributions volontaires liées à la générosité du public				
Bénévolat	7 439 588	7 439 588	4 528 650	4 528 650
Prestations en nature	239 066	239 066	204 574	204 574
Dons en nature	-	-	-	-
2. Contributions volontaires non liées à la générosité du public				
3. Concours publics en nature				
Prestations en nature	-	-	-	-
Dons en nature	-	-	-	-
TOTAL	7 678 654	7 678 654	4 733 224	4 733 224
CHARGES PAR DESTINATION				
1. Contributions volontaires aux missions sociales				
Réalisées en France	7 675 630	7 675 630	4 730 199	4 730 199
Réalisées à l'étranger	-	-	-	-
2. Contributions volontaires à la recherche de fonds				
3. Contributions volontaires au Fonctionnement				
Contributions volontaires au Fonctionnement	3 023	3 023	3 023	3 023
TOTAL	7 678 654	7 678 654	4 733 224	4 733 224
EXCEDENT OU DEFICIT	-	-	-	-

13.1.2 Produits par origine

Les produits du CROD sont présentés conformément à la réglementation comptable et selon les précisions complémentaires ci-dessous :

13.1.2.1 Produits liés à la générosité du public

Ces produits sont constitués essentiellement des « Dons », « Legs, donations et assurances-vie », « cotisations sans contrepartie » et du « Mécénat ».

Par ailleurs, dans les autres produits liés à la générosité du public figurent les renonciations et les reprises d'engagements liées aux bourses ainsi que les produits financiers compte tenu du fait que la trésorerie provient principalement des ressources issues de la générosité du public.

13.1.2.2 Produits non liés à la générosité du public

Sont inscrits dans cette rubrique :

Le poste « contributions financières » constitué principalement des fonds versés par des entités à but non lucratif.

Les « autres produits » constitués principalement des produits de la mise à disposition de personnel, des locations de fichiers, et des produits financiers issus de la créance rattachée à la participation SCI/FFC.

13.1.3 Charges par destination

Les postes de charges par destination se structurent de la manière suivante :

Le poste « Missions sociales » correspond uniquement aux activités réalisées en France. Les missions sociales regroupent les charges directes et indirectes engagées par chacune d'elles en conformité avec l'objet social défini dans l'article 1 des statuts de la Fédération. Elles sont définies dans les statuts comme suit :

- Informer et éduquer le public en vue de la prévention des maladies cardiovasculaires.
- Promouvoir et financer la recherche en cardiologie
- Inciter le public à se former aux gestes qui sauvent
- Apporter une aide à la réadaptation et à la réinsertion des cardiaques
- Coordonner dans le cadre statutaire les actions des diverses associations adhérentes
- Assurer des actions de formation médicales, paramédicales et grand public
- Assurer la représentation de l'ensemble auprès des diverses instances nationales et internationales

Le poste « Prévention » comprend :

Des coûts directs liés à l'ensemble des frais relatifs à la réalisation des actions :

- Ensemble des coûts liés à la production de supports d'information prévention : frais de conception, fabrication, transport, routage et affranchissement
- Ensemble des coûts liés à la production et mise à disposition d'outils de prévention | frais de conception, fabrication,
- Maintenance, transport, routage et affranchissement
- Ensemble des coûts de conception, accompagnement, organisation et diffusion de nos campagnes nationales
- Ensemble des coûts liés à l'organisation ou participation d'action de lobbying auprès de prescripteurs
- Le coût des assurances couvrant les manifestations de prévention organisées par l'ensemble du réseau
- La quote-part du coût des messages de prévention pouvant être insérés dans des supports utilisés dans le cadre de la collecte de dons (calculé pour chaque support au pourcentage d'occupation d'espace sur le livrable) et autres livrables de communication de la FFC tels que le rapport d'activité.

Ces activités sont assurées par différentes équipes de salariés au sein de la FFC qui déterminent le pourcentage de temps passés sur ces activités pour en déterminer la masse salariale chargée affectée à cette activité.

Le poste « Recherche Médicale » comprend :

Des coûts directs liés à l'ensemble des frais relatifs à la réalisation des actions : o Bourses de financement attribué sur l'exercice

- Frais de participation et d'organisation à l'évènementiel recherche
- Frais de déplacements des membres de la commission scientifique
- Le coût salarial chargé des membres du service recherche
- Les frais de téléphonie mobile du responsable de service recherche

Le poste « Phase III – Aide à la réadaptation » comprend :

Des coûts directs liés à l'ensemble des frais relatifs à la réalisation des actions :

- La participation financière accordées aux Associations de Cardiologie pour l'encadrement des activités de Phase III
- La quote-part de masse salariale chargée affectée au suivi de cette activité

Le poste « Frais de coordination des associations » consiste à contribuer au soutien financier des 27 Associations de cardiologie et de leurs 263 clubs Coeur et santé au moyen d'une dotation annuelle calculée sur la base de critères énumérés dans la charte. Cette dotation est destinée au financement des actions et campagnes d'information et de sensibilisation, à des initiatives régionales conformément aux objectifs statutaires ; sont comprises également des dépenses relatives à l'animation et à la gestion des Associations de Cardiologie et des Clubs Coeur et Santé grâce à des rencontres, des supports de formation, des bulletins de communication de liaison interne, et enfin au personnel rattaché à cette activité.

Ce poste comprend :

Des coûts directs liés à l'ensemble des frais relatifs à la réalisation des actions :

- Les dotations financières accordées aux associations régionales et clubs coeur et santé pour le financement des actions entrant dans le champ de nos missions sociales
- 75% du coût d'équipement et de mise à disposition d'outils de visibilité à destination des régions
- Les frais relatifs à l'organisation des évènements de coordination au niveau national (frais de déplacement, réception) dans le cadre des commissions AC-CCS, Parcours du Cœur, Journée des Régions
- Les honoraires de prestataires d'accompagnement des associations régionales dans la gestion administrative, financière et juridique (honoraires comptables, paie et avocats)
- 100% de la masse salariale chargée ainsi que les frais de mission et coûts de locations de bureaux des coordonnateurs régionaux
- Les frais de déplacements des administrateurs FFC /ou salariés dans le cadre d'évènements ou de réunions organisées en région
- Les frais de téléphonie mobile des membres de l'équipe mobilisation des régions et des coordonnateurs régionaux

Ces activités sont assurées par différentes équipes de salariés au sein de la FFC qui déterminent le pourcentage de temps passés sur ces activités pour en déterminer la masse salariale chargée affectée à cette activité.

Le poste « Frais de recherche de fonds » comprend :

Des coûts directs liés à l'ensemble des frais relatifs à la réalisation des actions :

- Le coût d'accompagnement stratégique en collecte de fonds
- La quote-part du coût de rédaction, conception des campagnes d'appels à la générosité du public (reliquat de ce qui n'a pas été affecté en prévention)
- Les frais de fabrication et d'affranchissement des publipostages et des reçus fiscaux
- Les locations et échanges d'adresse
- La mise à jour des fichiers et des bases de données
- Les frais relatifs aux outils de collecte (plateforme de dons, dons par sms)
- La fabrication des bulletins de prélèvements automatiques
- Les honoraires ou frais de sous-traitance d'actions de collecte (street marketing, phoning)
- Les frais de traitement des dossiers de legs (frais de déplacement, frais d'avocats)
- Les frais d'insertions publicitaires dans les revues spécialisées
- Les frais de la ligne téléphonique dédiées aux demandes d'informations testateurs
- Les frais de fabrication et d'affranchissement des publipostages et plaquettes legs
- Les frais de participation aux événements de prospection (salons, colloques)
- Le coût du téléphone mobile des responsables de service collecte et libéralités

Ces activités sont assurées par les équipes dons et libéralités qui déterminent le pourcentage de temps passés sur ces activités pour en déterminer la masse salariale chargée affectée à cette activité.

Le poste « Frais de Fonctionnement » regroupe : des coûts directs liés à l'ensemble des frais relatifs à la réalisation des actions :

- Les honoraires d'expertise comptable relatif aux comptes sociaux et comptes combinés de la FFC
- Les honoraires du commissaire aux comptes, avocats et autres prestataires d'accompagnement sur des sujets hors collecte et mission sociale
- Les cotisations d'adhésion aux différents organismes
- Les assurances générales de la FFC
- Les frais de documentation générale
- Les remboursements des frais de déplacement des bénévoles pour les instances

- Les impôts et taxes hors IS
- Les charges financières comprenant les intérêts d'emprunts et les frais financiers (frais de virement, commissions, frais de tenue de compte)
- La formation du personnel
- La maintenance informatique
- Les insertions publicitaires, relations presse institutionnelle, les coûts de gestion et de mise à jour de l'image de marque de la FFC
- Le coût de conception, fabrication et impression des documents de communication institutionnelle
- La masse salariale chargée du personnel administratif (comptabilité, gestion, ressources humaines, direction, informatique) hors temps affecté sur les autres activités de la FFC
- La quote-part de masse salariale du temps passé par J'équipe communication sur la communication institutionnelle.

Tous ces postes sont également composés de couts indirects composé d'une quotepart de charges communes affecté sur les différents postes selon le type de coûts, à savoir :

Loyers et charges locatives :

- Ces charges sont réparties en fonction de l'occupation de l'espace par les salariés au sein de la
- Maison du Coeur par période et de l'affectation de leur masse salariale sur la période précédente

Fournitures de bureaux, location machine à eau :

- Ces charges sont réparties en fonction de la répartition de la masse salariale des salariés présents à la Maison du Coeur sur la période précédente

Location machine à affranchir et affranchissements postaux :

- Les frais d'affranchissement postaux sont suivis et affectés à partir d'un codage de consommation dans la machine à affranchir
- Les frais de location sont répartis à partir de la répartition de la consommation de la période précédente

Téléphonie mobile :

- Responsables de service collecte et libéra lités : 100% frais de collecte
- Responsable de service recherche : 100% mission sociale recherche
- Equipe mobilisation des régions : 100% mission sociale coordination des régions
- Equipe communication : 80% mission sociale prévention, 20% communication institutionnelle

- Responsable administrative et financière ; 100% fonctionnement
- Direction : 100% frais de fonctionnement

Les postes « Dotations aux provisions et dépréciations », « Impôt sur les bénéfices » et « Reports en fonds dédiés de l'exercice » correspondent aux postes du compte de résultat et n'appellent pas de commentaires particuliers.

Les principes et règles d'affectation permettant d'évaluer les charges par destination sont présentés ci-dessous et correspondent aux règles définies antérieurement au nouveau règlement pour établir la colonne « Emplois » du CER.

13.1.4 Principes d'affectation des charges

Missions sociales : Les dépenses relatives aux missions sociales correspondent aux coûts engagés pour la réalisation des opérations. Ce sont les coûts qui disparaîtraient si la mission sociale n'était pas réalisée ou si elle s'arrêtait.

Ces dépenses comprennent les charges directement affectables à une mission sociale et les charges indirectes réparties selon des clés de répartition (m² el/ou la masse salariale).

Les missions sociales sont financées par :

- Les ressources non liées à l'appel à la générosité du public affectées
- Les ressources liées à la générosité du public affectées et non affectées de l'exercice e et si besoin par prélèvement du stock initial.

Frais de recherche de fonds : Les dépenses liées à la recherche de fonds sont financées à 100% par l'appel à la générosité.

Afin de gagner en lisibilité, les frais de gestion des legs ont été identifiés sur une ligne spécifique.

Frais de fonctionnement : Les frais de fonctionnement sont financés par :

- Les ressources non liées à la générosité du public disponibles sur l'exercice
- Les ressources liées à la générosité du public

Impôt sur les sociétés : l'impôt sur les sociétés correspond à l'impôt sur les revenus patrimoniaux et en particulier sur les revenus financiers de l'association. Les produits financiers étant considérés comme d'autres produits liés à la générosité du public, il a été considéré que l'impôt sur les sociétés est financé par les autres produits liés à la générosité du public.

13.2 Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER)

Le compte d'emploi annuel des ressources au 30 juin 2025 est établi conformément au nouveau règlement ANC n°2018-06 et complété du règlement ANC n°2020-08.

Le CER permet d'assurer le suivi dans le temps de l'emploi des ressources non affectées issues de la générosité du public collectées (RGP).

EMPLOIS PAR ORIGINE	EXERCICE N	EXERCICE N-1	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
1. Missions sociales	11 127 868	10 380 143	Ressources de l'exercice		
Réalisées en France			1. Ressources liées à la générosité du public		
Actions réalisées par l'organisme	7 922 638	7 186 329	Cotisations sans contrepartie	1 305	960
Versement à d'autres organisations	3 205 230	3 193 814	Dons, legs et mécénats		
Réalisées à l'étranger			Dons manuels	6 107 832	6 229 929
Actions réalisées par l'organisme			Legs, donations et assurance-vie	6 299 635	7 482 716
Versement à d'autres organisations			Mécénats	81 753	10 366
2. Frais de recherche de fonds	2 710 429	2 982 176	Autres ressources liées à la générosité du public	559 714	719 491
Frais d'appel à la générosité du public	2 710 429	2 982 176			
Frais de recherche d'autres ressources					
3. Frais de fonctionnement	2 553 484	2 195 510			
4. Impôt sur les bénéfiques	51 050	63 597			
TOTAL DES EMPLOIS	16 442 831	15 621 427	TOTAL DES RESSOURCES	13 050 239	14 443 462
Dotations aux provisions et dépréciations	167 173	10 380	Reprise sur provisions et dépréciations	10 380	0
Report en fonds dédiés de l'exercice	18 988	56 154	Utilisations de fonds dédiés antérieurs	56 830	11 281
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'	0	0	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	3 511 542	1 233 218
TOTAL	16 628 992	15 687 961	TOTAL	16 628 992	15 687 961
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	16 826 124	18 249 578
			Excédent ou insuffisance de la générosité du public	-3 511 542	-1 233 218
			Investissements ou désinvestissement nets liées à la DAP immo financées par la GP	-112 652	-194 362
				43 248	4 126
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	13 245 179	16 826 124

	EXERCICE N	EXERCICE N-1	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
1. Contributions volontaires aux missions sociales			Ressources de l'exercice		
Réalisées en France	7 675 630	4 730 199	1. Contributions volontaires liées à la générosité du public		
Réalisées à l'étranger			Bénévolat	7 439 588	4 528 650
2. Contributions volontaires à la recherche de fonds	-	-	Prestations en nature	239 066	204 574
3. Contributions volontaires au fonctionnement	3 023	3 023	Dons en nature		
TOTAL	7 678 654	4 733 224	TOTAL	7 678 654	4 733 224

- Le montant des immobilisations ou des quotes-parts d'immobilisations brutes acquises au cours de l'exercice au moyen de ressources issues de la générosité du public ;
- Diminué du montant des dotations aux amortissements des immobilisations ou des quotes-parts d'immobilisation acquises au moyen de ressources de la générosité du public et comptabilisés au cours de l'exercice ;

Pour les désinvestissements

- La valeur nette comptable des immobilisations ou des quotes-parts de valeur nette comptable d'immobilisations cédées, antérieurement acquises au moyen de ressources issues de la générosité du public.